

Séance du 8 avril 2016

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 8 avril 2016 à 20 heures 30 sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Stéphane Brun, Caroline Charles, Michel Dezapy, Gérard Ducret, Cyril Goyard, Anne-Gaëlle Labry, Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Evelyne Machillot, Annie Marchand

Excusées : Gaëlle Stacchetti (pouvoir à Annie Marchand), Valérie Lutmann (pouvoir à Lydie Lory)

Secrétaire de séance : Pascal Laurenceau

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Mme MACHILLOT demande, qu'en ce qui concerne le recrutement d'un personnel administratif au poste de secrétaire de mairie, des précisions complémentaires soient apportées.

Il s'agit dans un premier temps d'une période contractuelle de cinq mois, suivie d'une période de stagiairisation d'un an renouvelable une fois, qui aboutira au statut de titulaire.

Il est précisé que c'est un arrêté du maire qui nommera l'agent sur le poste.

Mme MACHILLOT précise également qu'elle s'abstiendra donc quant à l'approbation du compte rendu de la réunion du 18 mars 2016.

Le compte rendu de la séance du 18 mars est adopté par 13 voix pour (dont 2 pouvoirs) et une abstention.

2 – BUDGET PRIMITIF 2016

Le maire présente le détail du budget primitif 2016.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 622 086,89 € dont 79 121,89 € d'excédent antérieur reporté.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 412 339,10 € avec un virement de la section de fonctionnement de 577 €.

On constate une nouvelle baisse sensible des dotations.

Le conseil municipal, adopte ce budget primitif à l'unanimité dont deux pouvoirs.

3 – VOTE DES TROIS TAXES (habitation, foncier bâti, foncier non bâti)

Le conseil prend connaissance des bases prévisionnelles pour l'année 2016, notifiées par les services fiscaux de l'Etat.

Suite à la réunion de la commission des finances du 5 avril 2016, celle-ci propose, à l'unanimité des présents, le maintien en l'état quant aux taux d'imposition communaux, soit :

Taxe d'habitation	16,40 %
Taxe foncière bâti	21,80 %
Taxe foncière non bâti	41 %

Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité (dont 2 pouvoirs), décide du maintien des taux existants pour un produit attendu de 247.861 €.

4 – DELIBERATIONS

4-1 Tarifs location salle polyvalente 2017

Mme Machillot détaille les tarifs pratiqués dans les communes avoisinantes. Une plus grande différence de tarification entre les habitants de la commune et les personnes extérieures est alors constatée.

La commission salle polyvalente propose une augmentation des tarifs :

Pour les personnes extérieures : 480€ le week-end pour la salle complète ou la petite salle avec la cuisine

180€ en semaine pour la salle polyvalente sans la cuisine

290€ en semaine pour la salle complète

190€ en semaine pour la petite salle avec la cuisine

Pour les habitants de Lans, en semaine, 200€ la salle polyvalente au complet et 120€ pour la petite salle avec la cuisine.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité (dont 2 pouvoirs).

4-2 Délibération supplétive : FAPC

M le Maire rappelle la poursuite de la sécurisation de la RD 123 et le lancement de la 2^{ème} tranche de travaux concernant le secteur « mairie ».

Une aide de l'Etat, par le biais de la DETR 2015 a été notifiée. Le Grand Chalon, par l'intermédiaire du FAPC notamment, peut être financeur de ce programme d'aménagements. Une demande de subvention doit parvenir à la Communauté d'Agglomération avant le 25 avril.

Le conseil adopte la délibération à l'unanimité (dont deux pouvoirs) et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5 – COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

5-1 Les Ptiots Lanniaux – Restaurant scolaire et garderie périscolaire.

M le Maire rend compte de la réunion du 31/03/2016. Lors de cette assemblée générale, ont été examinés les bilans financier et moral. Il à noter que 62 familles sont adhérentes à cette association et bénéficient de ses services.

5 personnes ont quitté le conseil d'administration, tout en restant membres actifs pour trois d'entre elles et 2 nouvelles personnes ont rejoint ce conseil.

La présidente, les deux trésorières quittent le bureau exécutif. Aucune candidature n'est formulée pour la reprise de ces rôles indispensables au fonctionnement de l'association.

Lors de cette réunion, M le Maire a réitéré au bureau l'attachement du Conseil Municipal au fonctionnement et au soutien de cette association, notamment par un effort financier au niveau des subventions municipales.

Plusieurs dispositions sont envisagées pour permettre à des parents volontaires de reprendre ces fonctions dans un délai ultime fixé au 1^{er} juillet 2016. Une réunion d'information à destination des parents se tiendra le 11 mai 2016.

5-2 Conseil Communautaire

M le Maire rend compte de la réunion du 30 mars. 46 sujets étaient à l'ordre du jour. 19 rapports de présentation dont 11 concernant les questions financières, où le groupe Convergence s'est abstenu, sauf au sujet de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères où il a voté pour le maintien du taux à 9,87 %, identique à 2015.

Le transport à la demande a été évoqué lors de ce conseil, avec notamment, une prise de parole autorisée du collectif contre la nouvelle organisation du service depuis le début de l'année.

5-3 Fleurissement

Mme Marchand évoque la réunion de la commission fleurissement du 7 avril 2016. Les plantations auront lieu le 12 mai.

Deux nouveaux massifs floraux ont été créés.

5-4 CCAS

Mme Marchand rend compte de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 6 avril, avec le vote du budget 2016.

L'attribution de sacs de sport à destination des CM2 a été reconduite.

La date du concours de pétanque est fixée au 10 septembre.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est invité à l'assemblée générale du Crédit Mutuel du 29 avril.

Le conseil doit débattre, avant le 31 mai du PADD : Projet d'Aménagement et Développement Durables de l'agglomération chalonnaise.

L'équipement EPMR permettant l'accès à la bibliothèque est quasiment installé. Il sera opérationnel au plus tard le 15 mai.

Le rapport annuel d'activité de l'année 2014 du service public d'élimination des déchets du Grand Chalon est consultable en mairie.

Le montant annuel de la participation communale, notifié par le Conseil Départemental, concernant le Service Départemental d'Incendie et de Secours est en constante augmentation. Devant cet état de fait, les maires du secteur ont décidé d'intervenir auprès des services pour demander le bilan financier du dernier exercice.

La fête des associations aura lieu les 23 et 24 avril.

Une demande de dérogation scolaire a reçu un avis favorable.

Une réflexion est engagée sur la vente de peupliers.

Un exercice de fuite a eu lieu dans les écoles dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Sa réalisation a été efficace.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 mai 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h22.